

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 9 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf octobre à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Aurélien FERRAND, Sonia FLOCH, Jean-Hervé GOARNISSON, Annick LE GALL, Rémy LE MEUR, Laurence LE ROY-TASSEL, Éric LE SCANFF, Françoise NORMAND, Hervé TILLY, Édouard TROLES, Paul UGUEN.

Absente : Cyrielle MOY

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : Laurence LE ROY-TASSEL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 octobre 2025

**Objet : Fonds de Coopération et de Solidarité Territoriale de Morlaix Communauté**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal avoir sollicité Morlaix Communauté et plus particulièrement son Fonds de Coopération et de Solidarité Territoriale (FCST) pour deux projets, dont les demandes ont été approuvées en bureau communautaire le 15 mai 2023 (travaux de voirie Route de Nezers) et le 12 mai 2025 (travaux de voirie Route du Treusker).

Il précise que la part d'autofinancement de la commune doit être au moins égale ou supérieure au montant sollicité pour le FCST.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation de modifier le montant du FCST pour les travaux de voirie Route de Nezers et propose de solliciter le FCST de Morlaix Communauté pour les travaux de voirie Route du Treusker.

- Concernant les **travaux de voirie route de Nezers** ; conformément aux règles juridiques encadrant les fonds de concours et conformément à la délibération 210/20 en date du 22 juin 2023, l'autofinancement de la commune ne peut être inférieur au montant attribué au titre du fonds de concours. Or, la facture des travaux s'élève à 46 830 € HT, le montant du fonds de concours doit obligatoirement être ajusté en conséquence soit 23 415 € de FCST et 23 415 € de participation communale. Un avenant de financement par le FCST est donc nécessaire et doit être établi comme suit :

*Plan de financement définitive de l'opération :*

|                                          | Dépenses HT     | Recettes HT     |
|------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Enrobé et travaux annexes                | 46 830 €        |                 |
| <b>FCST Morlaix Communauté (50,00 %)</b> |                 | <b>23 415 €</b> |
| Autofinancement de la Commune (50,00 %)  |                 | 23 415 €        |
| <b>Total HT</b>                          | <b>46 830 €</b> | <b>46 830 €</b> |

- **Travaux de voirie Route du Treusker**

*Plan de financement de l'opération :*

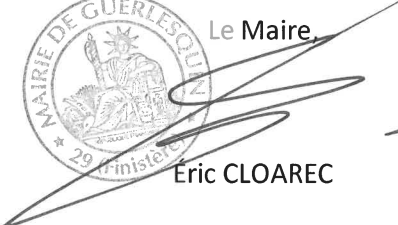
|                                          | Dépenses HT     | Recettes HT     |
|------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Enrobé et travaux annexes                | 24 882 €        |                 |
| <b>FCST Morlaix Communauté (41,40 %)</b> |                 | <b>10 300 €</b> |
| Autofinancement de la Commune (58,60 %)  |                 | 14 582 €        |
| <b>Total HT</b>                          | <b>24 882 €</b> | <b>24 882 €</b> |

Monsieur Le Maire demande l'autorisation de modifier le montant du FCST pour les travaux de voirie Route de Nezers et propose de solliciter le FCST de Morlaix Communauté pour les travaux de voirie Route du Treusker pour un montant total de 37 997 € HT.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et une abstention :**

- **Accepte les projets présentés et leurs plans de financement**
- **Autorise le Maire à modifier et à solliciter le Fonds de Coopération et de Solidarité Territoriale (FCST) de Morlaix Communauté pour les deux projets suivants : travaux de voie route de Nezers et travaux de voirie Route du Treusker pour un montant total de 37 997 € HT.**
- **Autorise le Maire à signer l'ensemble des documents à intervenir.**

Pour extrait conforme,

  
Le Maire,  
  
Eric CLOAREC

La secrétaire de séance,  
  
Laurence LE ROY-TASSEL